

Rapport annuel 2022 de la commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CIP CSR)

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents des Parlements cantonaux de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura,
Mesdames et Messieurs les Députées et Députés,

Conformément aux dispositions précisées ci-dessous, la Commission interparlementaire de contrôle de la Convention scolaire romande (CSR) vous invite à prendre connaissance de son rapport annuel.

Le bureau de la commission est composé des présidents des délégations cantonales, soit de:

Vincent Eschmann	JU	Président 2022
Gaétan Emonet	FR	Vice-président 2022
Jean Romain	GE	
Karim Saïd	BE	succède à Peter Gasser
Amina Chouiter Djebaili	NE	
David Vogel	VD	succède à Fabien Deillon
Julien Dubuis	VS	

1. CADRE LEGISLATIF

La Convention scolaire romande du 21 juin 2007 est entrée en vigueur le 1^{er} août 2009. Elle institue un Espace romand de la formation qui s'intègre dans l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS). La CSR reprend ainsi les dispositions contraignantes de l'accord suisse tout en étendant l'engagement des cantons romands à d'autres domaines de coopération obligatoire.

L'activité de la commission découle du contrôle parlementaire d'institutions intercantionales généralisé, dès 2001 en Suisse romande, par « la Convention relative à la négociation, à la ratification, à l'exécution et à la modification des conventions intercantionales et des traités avec l'étranger », accord remplacé en 2011 par la Convention relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger (CoParl).

Le présent rapport annuel de la commission, à l'intention des parlements cantonaux, repose sur les dispositions contenues aux articles 20 à 25 du chapitre 5 de la CSR qui prévoient, en particulier, que la commission préavise le rapport annuel, le budget et les comptes de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP).

2. SEANCES DE LA CIP

Suite aux élections cantonales en 2022 dans les cantons de Berne et de Vaud, les compositions de ces deux cantons ont été remaniées. Au sein du bureau, nous avons donc accueilli Karim Saïd, responsable de la délégation bernoise et David Vogel, responsable de la délégation vaudoise.

Durant l'année, le bureau s'est réuni à 3 reprises, le 11 février, le 11 mai et le 14 septembre par visioconférence. La première séance plénière s'est déroulée le 2 juin à Lausanne et la session d'automne le 11 novembre à Delémont. Durant les deux séances plénières, en renvoyant aux PV qui s'y rapportent pour les détails, la CIC-CSR a traité des objets ci-après.

Séance du 2 juin 2022

Numérique à l'école : implications, risques et aspects critiques

Notre commission a décidé qu'une fois le thème annuel défini par le bureau, celui-ci est initié par une première présentation à la session de printemps, puis approfondi grâce à plusieurs intervenants à la session d'automne. Ainsi, c'est le Professeur Pierre Dillenbourg de l'EPFL qui nous a présenté le sujet du numérique à l'école.

Message du Président de la CIIP, M. Christophe Darbellay

Après un début d'année 2022 encore marqué par la crise sanitaire, les cantons ont dû relever un nouveau défi, celui de l'accueil des enfants ukrainiens dans les écoles. L'ensemble du personnel impliqué dans la formation est remercié pour son engagement dans ces contextes particuliers.

Le Président a ensuite cité quelques points forts du programme d'activité 2020-2023:

- **Numérique:** À la suite à la publication du PER-Education numérique qui peut maintenant être mis en œuvre dans les cantons, l'Assemblée plénière a défini une feuille de route pour la poursuite de la mise en œuvre de notre plan d'action. Cette feuille de route comporte différents projets dont le plus urgent est la révision du PER suite à l'ajout d'un nouveau domaine d'enseignement. Toujours dans le domaine du numérique il faut relever, la rédaction, en collaboration avec les HEP, d'un référentiel de compétences commun de formation des enseignant.es et la publication, par l'IRDP, d'un rapport sur l'exposition aux écrans.
- En lien avec **les moyens d'enseignement romands (MER)**, les membres de l'AP-CIIP avaient souhaité revoir entièrement le dispositif d'élaboration jugé trop lourd et peu efficient. Une task force avait été créée dans ce but. Le nouveau dispositif est actuellement mis en place pour les MER de français.
- **Mise en œuvre de la CSR:** Dans le cadre du projet de constitution d'une banque d'items (art. 15 de la CSR), les enseignant.es trouvent désormais, sur les plateformes numériques de la CIIP, des pistes théoriques et pratiques pour préparer leurs évaluations. De plus, un premier outil de définition des profils de compétences et de connaissance (art. 16 de la CSR) a été conçu et sera finalisé courant 2022. Cet outil sera intégré au projet de la CDIP "*Profilsd'exigences.ch*" dont l'objectif est de fournir, dans tout la Suisse, des instruments d'aide au choix professionnel en reliant les compétences des élèves aux exigences des programmes de formation professionnelle.
- La CIIP a constitué un réseau prospectif en vue de poursuivre l'intégration de **l'éducation en matière de durabilité** dans l'enseignement. Ce réseau réunit les référent.es cantonaux en matière de durabilité et est institué dans le but d'établir un panorama des actions prises dans les cantons et de définir les modalités d'un renforcement de la coordination intercantonale pour des activités pédagogiques concrètes choisies en échangeant sur les bonnes pratiques.

Quelques précisions par le Président sont données sur la décision de juin 2021 concernant **l'intégration de deux éléments de l'évolution de la langue dans les moyens d'enseignement du français** actuellement en cours d'élaboration. Il s'agit des 14 principes de l'orthographe rectifiée et du langage épïcène. Pour le langage épïcène, il a été décidé de ne pas l'appliquer dans nos manuels scolaires. Quant à l'intégration de l'orthographe rectifiée, acceptée dans les écoles depuis 1996, il est prévu maintenant de l'appliquer dans nos manuels tout en autorisant les anciennes graphies. Cette orthographe rectifiée se caractérise par une diminution des exceptions et des cas particuliers qui, souvent, n'ont pas de réelle justification. En résumé : **davantage de cohérence et moins d'exceptions.**

Séance du 11 novembre 2022 :

Deux exposés ont prolongé la présentation du Professeur Dillenbourg à la séance de juin. Tout d'abord M. Christian Rossé, chargé de cours en éducation numérique à la Haute Ecole

Pédagogique BEJUNE et co-directeur du Centre MITIC Interjurassien, puis Mme Anne-Marie Cruz, enseignante, membre du comité de l'association Réfléchissons à l'Usage du Numérique et des Ecrans (RUNE Genève). Les conférenciers ont livré leurs réflexions et répondu aux questions des participants.

Message du Président de la CIIP, M. Christophe Darbellay

Les crises qui malheureusement se succèdent mettent en évidence la capacité d'adaptation et de résilience de nos systèmes de formation, tout comme l'importance de la coordination romande qui s'est vue renforcée et enrichie. En effet, les cantons ont pu, à de nombreuses reprises, coordonner leurs actions ou faire part de leurs revendications au niveau fédéral. Cette dynamique qui va au-delà des articles de la Convention Scolaire, renforce donc la cohésion intercantonale.

Après cette introduction le Président, cite brièvement quelques faits marquants des derniers mois:

- **Rencontre avec une délégation du SER** lors de l'Assemblée plénière de septembre. Cette rencontre a permis d'échanger sur diverses préoccupations communes dont notamment celle du renforcement de l'attractivité de la profession enseignante et la nécessité de promouvoir une vision positive de la profession.
- **Préparation du prochain programme d'activité de la CIIP pour les années 24-27.** Dans ce programme, nous trouverons certainement des priorités qui concerne l'éducation en matière de citoyenneté et de durabilité et la poursuite de la mise en œuvre de la Convention Scolaire Romande, notamment en ce qui concerne l'art. 15 la constitution d'une banque d'items et de pistes d'évaluation romandes, ou l'art. 16, la réalisation d'un outil pour attester des compétences de l'élève à la fin de la scolarité obligatoire.
- **Moyens d'enseignement:** La collection des moyens d'enseignement SHS 9-11 est terminée. La collection de mathématiques 1-8, quant à elle, sera terminée l'année prochaine. Quant à la collection du français qui a fait couler beaucoup d'encre, pour les raisons qu'on connaît, elle sera mise à disposition, comme prévu, dans les classes de 1H, 2H et 5H en 2023. Au travers de l'élaboration de ces collections romandes qui touchent les grands domaines du PER, l'école romande se voit enfin dotée de moyens communs. PER et MER étant les piliers de la Convention Scolaire Romande.
- **Éducation numérique:** Un monitoring de ces développements sera mené afin de suivre cette mise en œuvre et de réajuster les actions au besoin.

3. RAPPORT D'ACTIVITES DE LA CIIP 2021 : ETAT DES LIEUX 2021 DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SCOLAIRE ROMANDE (CSR)

Les points forts de l'année 2022 sont les suivants :

- Mise en œuvre de l'éducation numérique à la suite de la publication du PER-Education numérique
- MER¹: fin de la réalisation de la collection SHS. Poursuite des travaux pour la collection de Maths et de français.

Les éléments principaux du rapport d'activité 2021 sont les suivants :

[art. 9] Moyens d'enseignement et ressources didactiques : Maths (2022) en cours de finalisation ; projet Français cycles 1 et 2 en cours (1-2 et 5 mis à disposition en 2023); projet Français cycle 3: toujours en attente du nouveau dispositif.

¹ Moyens d'enseignement romands

[art. 10] Portfolios : la version électronique du PEL III pour les jeunes de 15 ans et plus a paru début 2012. Elle est adaptée aux diverses filières du secondaire II et à leurs besoins spécifiques ; le PEL II pour les jeunes entre 12 et 15 ans est en voie d'introduction selon les décisions prises dans chacun des cantons, lesquels organisent également des modules de formation.

[art. 12] Formation initiale des enseignants : en ce qui concerne la structure des formations, aussi bien au primaire qu'au secondaire I et II, on constate une grande stabilité sur les questions de profils et durées des formations aussi bien que sur les aspects concernant les conditions d'admission.

[art. 16] Profils de connaissance/compétences : en 2019, un groupe romand composé de membres de différentes conférences (scolarité obligatoire, orientation, post-obligatoire, enseignement spécialisé) a été mandaté pour poursuivre les réflexions, en s'appuyant sur les principaux constats issus du colloque susmentionné. Le développement d'un outil d'accompagnement destiné à soutenir tous les élèves vers l'entrée en profession doit également être exploré. Le PCC romand est intégré au projet national « *Profil d'exigences* ».

4. BUDGET 2023 DE LA CIIP

Le budget couvrant le secrétariat général et l'IRDP est adopté. Il se monte à CHF 6'154'700 et comporte 24.8 postes permanents et 1.65 postes sous contrats de droit privé. Les cantons financent à hauteur de CHF 5'503'660 (sans indexation).

Les cantons contribuent au fonctionnement du *Glossaire des patois romands* pour CHF 260'000 (sans indexation).

L'excédent de charges de CHF 99'540 est ramené presque à l'équilibre de CHF 9'090 par l'utilisation des fonds propres directement affectés au projet EPROCOM/banque d'items et Livre +.

- UMER-SO (contributions remboursables) : budget 2023 de l'Unité des moyens d'enseignement romands pour la scolarité obligatoire est adopté (CHF 18'021'00 de charges d'exploitation et CHF 4'000'000 de dépenses d'investissement ; 7.9 postes permanents et 1.2 postes sous contrat de droit privé). Sous réserve de l'avancement des projets et des commandes effectives des cantons, une contribution remboursable de CHF 1'932'000 est versée pour assurer les liquidités nécessaires à l'acquisition ou à l'élaboration et l'impression des nouveaux MER. Cependant, vu les variations importantes par rapport aux budgets 2020 à 2022, la contribution remboursable peut être diminuée de CHF 532'000 et atteindre ainsi le montant de 1'4 million de francs en 2023.
- UMER-FP (subvention du SEFRI) : budget de l'Unité des moyens d'enseignement romands et tessinois pour la formation professionnelle s'élève à CHF 2'790'000 (1.1 poste permanent et 1 poste sous contrat de droit privé). Rappel : pas de contribution cantonale.

5. COMPTES 2021

Les comptes 2021 du Secrétariat général de la Conférence ont été adoptés par l'AP-CIIP en mai 2022.

Le résultat opérationnel pour le Secrétariat général montre un excédent de charges de CHF 4'803.96

Compte tenu de l'utilisation du fonds propre EPROCOM/banque d'items, c'est un excédent de revenu net de CHF 91'200.96 qui est versé sur les capitaux propres.

- UMER-SO : le résultat opérationnel pour la scolarité obligatoire (UMER-SO) montre excédent de revenus de CHF 538'712.35. Les fonds propres affectés à la réactualisation de certains ouvrages sont augmentés de CHF 462'692 correspondant aux bénéfices nets réalisés en 021 sur ces collections complètement amorties et le fond propre affecté au

développement de la stratégie numérique (CFH 1'998), font que c'est donc finalement un excédent de revenus net de 78'018.35 qui est versé sur les capitaux propres.

- UMER-FP : le résultat opérationnel pour la formation professionnelle (UMER-FP) montre un excédent de revenus de CHF 225'488.12 sur un budget équilibré. Cependant, avec l'utilisation de la réserve accordée par l'AP-CIIP pour les deux projets en cours que sont la révision complète de la collection du Commerce selon nouvelle ordonnance du SEFRI (CHF 359'972) et le développement d'une plateforme numérique (CHF 93'135), c'est un excédent de revenus net qui se dégage de CHF 227'618.88, versé sur la réserve propre de l'UMER-FP (selon RFI art. 4 alinéa 2).

6. ELECTIONS

Pour l'année 2023, c'est le canton de Fribourg qui occupera la présidence. La vice-présidence devait revenir au canton de Vaud. Toutefois, comme ce canton a vécu le renouvellement de ses autorités suite aux élections cantonales à l'automne 2022 et que le Valais n'avait exercé la présidence qu'une seule fois depuis la création de la CIC-CSR pour les mêmes raisons à l'époque, la commission a effectué une rocade : Valais occupera la vice-présidence 2023 et la présidence 2024 alors que Vaud occupera la vice-présidence 2024 et la présidence 2025.

Au terme de cette partie électorale, le président Vincent Eschmann adresse un message d'au revoir à M. Nicolas Sierro, secrétaire de la CIC-CSR depuis ses débuts, et récemment élu secrétaire général du Parlement valaisan. Le président relève l'accompagnement parfait de M. Sierro au fil des séances du bureau et de l'assemblée plénière, en particulier ses talents d'organisateur, sa compétence dans le suivi des dossiers, sa discrétion et son amabilité. En lui souhaitant un fructueux mandat, le président lui remet un cadeau en signe de remerciement.

7. INTERVENTIONS PARLEMENTAIRES

Postulat : « Orthographe rectifiée : laissons l'usage imposer les modifications orthographiques »

Le texte soumis à la discussion demande que le peuple et ses représentants, notamment les parlementaires des cantons romands ainsi que les membres des délégations parlementaires à la CIP CSR, puissent être associés à la décision de retenir les modifications orthographiques dans les nouveaux manuels de français. Le postulat invite la CIIP à ne pas mettre en oeuvre cette décision. Un large débat a permis aux participants de s'exprimer et d'obtenir des informations.

La CIIP a, lors de la séance plénière d'automne, détaillé la procédure de prise de décision concernant la réforme de l'OR.

Au vote final, le postulat est refusé par 19 voix contre 10 et 4 abstentions.

8. CONCLUSION RECOMMANDATION FINALE

La Commission interparlementaire de contrôle de la CSR recommande aux Grands Conseils des cantons de Berne, Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura, de prendre acte du rapport d'information de la CIIP, présenté conformément à l'art. 20 de la Convention scolaire romande.

Vicques, le 26 février 2023

Vincent Eschmann
Président CIC CSR 2022